

# Un Ministère d'instruction publique

## VII.—RAISON DE CIRCONSTANCE

La réforme scolaire comme programme, des écrivains libres penseurs pour ouvriers, pour auditoire un public déjà secoué dans ses fortes mœurs antiques par l'agitation de 1885 et les perfidies et les attaques de moins en moins voilées d'une presse aux mains de ces artisans de malheur, décidés à faire du Canada catholique ce que leurs pères ont fait de la France de jadis, voilà quelle était la situation après que les émissaires de la secte eurent accompli leur travail préparatoire et rendu compte sans doute à leurs maîtres du résultat de leur mission.

Qu'était-ce que la réforme scolaire, dans la pensée de ceux qui la réclamaient ? Que cachait ce drapeau dans ses plis ? A quelles aspirations, à quelles tendances donnaient asile ces deux mots d'un vague habilement voulu ? On ne le savait pas tout d'abord, on le sait aujourd'hui. Les événements ont marché depuis quelques années, les esprits aussi, dans une voie, malheureusement, qui les éloigne de leur fin, au lieu de les en rapprocher, et ce qu'on n'eût pas voulu dévoiler alors, on le proclame hardiment aujourd'hui ; la pensée dont, il y a trois ans à peine, l'habileté maçonnique eût volontiers laissé l'inspiration à l'élément radical, si profondément méprisé, ou plutôt dédaigné, par notre population, on fait mieux que de l'affirmer ouvertement, on travaille à la traduire en acte.

Ce qu'il y avait au bout de cette campagne de presse, menée durant des années, ce que les initiés voulaient évidemment dès le début, sans en montrer le bout de l'oreille, c'est ce que la franc-maçonnerie, en exécution du complot dont le distingué correspondant du P. Hamon dévoilait la trame dans la lettre que nous avons publiée, a essayé d'obtenir, à la dernière session de notre législature, avec l'aide de ses complices et auxiliaires, conscients ou inconscients, sincères ou fourbes, dupeurs ou dupes : création d'un ministère de l'instruction publique ; création en la matière d'un monopole au profit de l'Etat ; conflit naissant avec l'autorité

religieuse représentée dans le Conseil de l'Instruction Publique, conflit qu'on élargirait avec le temps de façon à amener, comme conséquence nécessaire, la disparition d'une institution aussi gênante pour les projets de la secte ; laïcisation graduelle de l'école, grâce à l'influence prépondérante et aux mille moyens de contrainte et de favoritisme d'un ministre libéral doctrinaire, mis en souverain à la tête de notre organisation scolaire. Voilà ce qu'il y avait en germe, nous n'en doutons pas—pour en douter, il faudrait ne pas croire au complot maçonnique révélé dans la lettre du 5 février 1891, complot dont l'existence, soit dit en passant, a été singulièrement corroborée, à deux années d'intervalle, par la déclaration d'un chevalier du tablier, rapportée par M. l'abbé Quellette, du séminaire de St Hyacinthe—voilà ce qu'il y avait en germe, disons-nous, dans les premières manifestations de l'esprit machiavélique abrité derrière cette demande d'une réforme scolaire.

Est-ce là ce qu'avouèrent les réformateurs ? Ah ! ça, c'est autre chose. Il faudrait, pour les croire capables de cette franchise, peu connaître le caractère des influences occultes auxquelles ils servaient d'instruments. Les initiateurs du mouvement qui a abouti, en France, à la création du monopole universitaire et à l'écrasement corrélatif de la liberté d'enseignement, ont-ils dit, dès l'origine, aux parents chrétiens ce qu'ils voulaient faire de leurs enfants ? Non. Il en fut de même ici. Il n'était nullement question, en ce temps-là, des développements que prendrait leur idée de réforme, et celui-là qui leur eût dit alors que le premier fruit de leur travail de propagande serait un projet de loi portant création d'un ministère d'instruction publique eût soulevé de leur part autant de protestations que celles qui nous assourdissent aujourd'hui, quand nous signalons le caractère propre et les développements ultérieurs de cette création elle-même. Voilà un critérium propre à mettre les moins clairvoyants en mesure de juger de l'hypocrisie, de la duplicité et du machiavélisme qui servent à l'erreur de voies pour entrer dans la crédulité publique et s'y affermir en l'exploitant à son profit.

Un jour pourtant, un mot insolent d'un de ces commis-voyagers du maçonnisme et de la libre pensée vint compromettre toute cette habileté. Moins prudent ou plus audacieux que ses compères, il s'avisa de profiter de l'hospitalité que nous lui donnions pour nous jeter à la tête cette brutalité de soudard qu'en fait d'instruction publique, nous ne reculions même pas, mais que nous étions immobilisés dans la routine et le préjugé. Comme il se donnait les airs d'un personnage, on fut curieux de savoir à

quelle école  
maçon haut  
catholiques  
maçonnique  
un chancre  
joignait à t  
cierge et co  
doption en  
sentiment é  
Il avait don  
pour donne  
caractère de  
chrétien.

Ernest  
ce qui suit :

“Après  
fatigue amè  
les rois se ce  
place forte.  
d'en finir av  
on traite les  
prit et en vo  
dement. La

Cette vo  
Hello peut v

Il est su  
chose aussi

Pourqu  
ait un pouv  
mais surtou

Si, en p  
partie de la  
elle admetta  
mes, aurait-t  
tyrs ? Que se

(1) Drumo

quelle école il avait reçu son éducation et l'on apprit que, franc-maçon haut gradé, pasteur protestant, insulteur fougueux des catholiques, l'un des principaux instruments de la triplique judéo-maçonnique-protestante qui s'est étendue sur la France comme un chancre vivant, auteur d'un manuel scolaire mis à l'index, il joignait à toutes ces qualités celle d'être fils d'un Prussien concierge et cordonnier et de travailler à corrompre sa patrie d'adoption en détruisant " dans l'âme des générations nouvelles tout sentiment élevé, tout respect des grandes traditions des aïeux " (1) Il avait donc tout ce qu'il fallait et pour prononcer le mot, et pour donner au mouvement que le mot desservait son véritable caractère de mouvement maçonnique, anti-social autant qu'anti-chrétien.

---

## Les concessions

---

Ernest Hello, dans son admirable chapitre sur la charité, dit ce qui suit :

" Après une longue guerre, quand on n'en peut plus, quand la fatigue amène la ressemblance de l'apaisement, on a souvent vu les rois se céder les uns aux autres, pour en finir, telle ou telle place forte. Ce sont là des concessions qui fournissent les moyens d'en finir avec le canon. Mais on ne traite pas les vérités comme on traite les places fortes. Quand il s'agit de faire la paix en esprit et en vérité, c'est la conversion qu'il faut, et non l'accommodement. La justice est toute entière ce qu'elle est."

Cette vérité, qui a été vue par Ernest Hello comme Ernest Hello peut voir la vérité, est d'une évidence écrasante.

Il est surprenant que la généralité des gens ne voient pas une chose aussi claire.

Pourquoi l'Eglise catholique est-elle la seule puissance qui ait un pouvoir un et universel, non seulement sur les individus, mais surtout sur les âmes ?

Si, en parlant à un de ses enfants, l'Eglise ne montrait qu'une partie de la vérité ; si, au lieu d'exposer sa doctrine intégralement, elle admettait certains accommodements avec l'orgueil des hommes, aurait-elle converti le monde ? Où serait sa légion de martyrs ? Que seraient ses saints ?

---

(1) Drumont, *la France juive*, chap. de la " Persécution juive ", p. 374.

Peut-être aurait-elle pu faire qu'un homme conserve son honnêteté naturelle, qui est toujours imparfaite ; mais aurait-elle pu rendre parfaite cette honnêteté naturelle et, surtout, d'un grand pécheur aurait-elle pu faire un saint ?

Il y a beaucoup d'hommes honnêtes dans le protestantisme, mais pas un seul saint. Pourquoi, sinon parce que le nom incommunicable de Dieu a été changé ?

Il n'y a pas d'accommodement avec le ciel. Jésus-Christ a pardonné à Marie Madeleine parce que Marie Madeleine a cru sans restriction. Si elle n'eût pas regretté son passé en baisant les pieds du Christ, le fouet qui a servi à chasser les marchands du temple eût servi à la punition de son acte sacrilège. Il lui a été beaucoup pardonné parce qu'elle avait beaucoup aimé. Elle a brisé sans restriction avec le mal. Si elle eût pactisé avec son passé, il ne lui aurait pas été beaucoup pardonné, parce que son amour, divisé entre Dieu et ses passions, aurait été souillé dans son essence.

\* \* \*

Dans ce même chapitre sur la charité, Hello dit encore :

« Dans les relations d'homme à homme, quand un rapprochement semble avoir lieu sans que le cœur du coupable soit changé, quand il croit qu'une poignée de main cache un repentir et le sentiment de sa faute, ce rapprochement menteur s'ouvre profondément pour laisser voir la graine qu'il porte en lui. C'est une seconde séparation, beaucoup plus profonde que la première. Il en est de même vis à vis des doctrines. La paix apparente qu'une complaisance achète et paie est aussi contraire à la charité qu'à la justice, car elle creuse un abîme là où il y avait un fossé. La charité veut toujours la lumière, et la lumière évite jusqu'à l'ombre d'un compromis. Toute beauté est une plénitude. La paix est peut-être, au fond, la victoire sûre d'elle-même.

« Que dirait-on d'un médecin qui, par charité, ménagerait la maladie de son client ? Imaginez ce tendre personnage. Il dirait au malade : Après tout, mon ami, il faut être charitable. Le cancer qui vous ronge est peut-être de bonne foi. Voyons, soyez gentil, faites avec lui une bonne petite amitié, il ne faut pas être intraitable ; faites la part de son caractère. Dans ce cancer, il y a peut-être une bête ; elle se nourrit de votre chair et de votre sang ; ariez-vous le courage de lui refuser ce qu'il lui faut ? La pauvre bête mourrait de faim. D'ailleurs, je suis porté à croire que le cancer est de bonne foi et je remplis auprès de vous une mission de charité. »

Comme  
écoles du Ma

Au lieu  
même l'omb  
plaisir au c  
avait déjà n  
en est venu  
si on eût agi  
d'autrefois ;  
par une com  
nant un abîm  
Pour ce  
n'y a pas de  
et Martin, a  
venue dans l

Mais no  
le malade. L  
de le guérir,  
session et po  
prétex de  
ver et alla  
de faire disp  
ce droit, le g

Le cance  
ment au mé  
lade avait bi  
aimaient ce

Devant  
loir convain  
augmenta de  
appliquer le

Il se tro  
du cancer. Il  
qu'il tuerait  
nemis du ma  
de qui tuera

Les pare  
me, lui confie  
ses parents s  
Ceux-ci lui d  
laisser souffr  
la souffrance  
par jour, pot

Comme ceci s'applique bien à cette malheureuse question des écoles du Manitoba !

Au lieu d'arracher le mal dans sa racine et d'éviter par là même l'ombre d'un compromis, le pouvoir fédéral a voulu faire plaisir au cancer et au malade, et comme conséquence, le cancer avait déjà mangé la partie vitale du sang du malade quand on en est venu à vouloir appliquer le remède. On eût pu cependant, si on eût agi avec énergie et honneur, donner au malade sa santé d'autrefois ; mais non, on a voulu acheter une paix apparente par une complaisance, et là où il y avait un fossé, il y a maintenant un abîme.

Pour ceux qui ont suivi de près cette question des écoles, il n'y a pas de doute que si l'on avait désavoué la loi de Greenway et Martin, après une forte et courte excitation, la paix serait revenue dans le pays.

Mais non, pour ne pas froisser la maladie, on a laissé souffrir le malade. Le malade criant toujours, le gouvernement, chargé de le guérir, lui a promis le remède. Il avait ce remède en sa possession et pouvait en faire une application immédiate, mais sous prétexte de mieux guérir le malade, il laissa la maladie s'aggraver et alla consulter les tribunaux pour savoir s'il avait le droit de faire disparaître la maladie. Les tribunaux lui ayant reconnu ce droit, le gouvernement se décida à opérer le malade.

Le cancer, qui se trouvait bien là où il était, dit insolemment au médecin qu'il était bien là, qu'il y restait et que le malade avait bien tort de se plaindre, puisque d'autres malades aimaient ce cancer.

Devant cette révolte, le médecin hésita et commença à vouloir convaincre le cancer qu'il devait au moins diminuer. Celui-ci augmenta de plus en plus. Enfin le gouvernement se décida à appliquer le remède.

Il se trouva alors un homme qui était frère du malade et ami du cancer. Il prétendit que le remède était pire que la maladie et qu'il tuerait le malade. Il se mit devant le médecin, avec les ennemis du malade, et l'empêcha de passer. Il disait avoir un remède qui tuerait le cancer sans choquer les amis du cancer.

Les parents du malade, ayant quelque confiance en cet homme, lui confièrent ce malade. Au lieu de consulter le malade et ses parents sur son mal, il alla vers les ennemis de l'infortuné. Ceux-ci lui dirent que ce qu'il y avait de mieux à faire, c'était de laisser souffrir le malade toute la journée. Et pour faire accepter la souffrance, on décida de lui donner une demi-heure de repos par jour, pour qu'il pût bien constater l'horreur de sa maladie.

Le malade et ses parents ne voulurent pas accepter ce traitement. Ils en appelèrent à leur Père commun.

Celui-ci constata que le remède était insuffisant. Il déplora la manière dont le malade avait été traité dans le passé et conseilla à ses enfants d'insister auprès du médecin pour la guérison complète et entière du malade. Il conseilla au malade et à ses amis d'accepter tout remède qui tendrait à la vraie guérison. Et il leur dit d'exiger avec zèle et prudence l'opération complète du cancer.

\* \*

Que va faire le médecin ? Son rapprochement avec ses frères va-t-il être vrai et sincère, ou une poignée de mains va-t-elle remplacer le repentir ? Ce rapprochement va-t-il être une seconde séparation, beaucoup plus profonde que la première ? Allons-nous avoir la paix qui est, au fond, la victoire sûre d'elle-même, ou allons-nous avoir une paix apparente qu'une complaisance achète et paie, et aussi contraire à la charité qu'à la justice ?

Quand la minorité du Manitoba est venue se confier à nous pour nous demander de lui remettre des droits qui lui sont sacrés et quand nous avons pris sa cause en main, nous faisons d'une cause locale une cause nationale. Nous assumons des devoirs. Noblesse oblige. Nous prenons la responsabilité de remplacer le désordre par l'ordre. Il n'en est pas des peuples comme des individus. Si un peuple manque à un devoir sacré et national, il sera puni dans ce monde-ci, dans ses principes religieux et nationaux. Nous ne pouvons éviter le devoir que nous avons à remplir. L'esprit de parti et la division nous ont aveuglés au point de nous faire oublier notre devoir, et nous ne pouvons éviter la punition de cette faute nationale que par un acte viril. Cet acte viril sera le sacrifice, sur l'autel de notre religion et de notre patrie, des anciennes divisions et de cet esprit de parti qui a fait de nous, race de chevaliers, une race d'esclaves. Si nous voulons faire la paix en esprit et en vérité, c'est la conversion qu'il faut.

LÉON.

[Note de la Direction].— Comme il pourrait nous arriver d'exprimer, sur les points effleurés ci-dessus par notre honorable collaborateur LÉON, notamment sur le désaveu des lois vexatoires et les délais occasionnés par la filière judiciaire, des opinions qui ne cadreraient pas tout-à-fait avec les siennes, nous croyons devoir faire nos réserves à cet égard. Nous n'avons rien voulu retrancher de ce qu'il en dit, car il a droit à sa liberté d'appréciation, relativement à des questions de fait qui ne touchent en

rien à la doctrine  
sa manière de  
canadiens. N  
Notre ami se  
nous faire pe  
Nous le savon  
nous dirions

Nous pro  
dûs à des col  
nom de plun

Il existe  
de France.  
la revanche  
trois couleur  
raîne. Le vi  
l'instigateur  
Chez nos  
latitude, il e  
groupement  
tionale.

Pourquo  
notre "Ligu  
caractères d  
Peut-être un  
serait-il, un  
cette même  
pas propre à  
l'idée françai  
une organis  
mutuelle, per  
sûr, entre tou  
chères les tra  
de leur race  
vantes dispu  
dis-je, bien c  
fortement les

rien à la doctrine. *In dubiis libertas*. Nous savons, du reste, que sa manière de voir est celle d'un grand nombre de catholiques canadiens. Nous avons le regret de ne pas pouvoir la partager. Notre ami sera le premier, nous en sommes sûr, à ne pas vouloir nous faire porter une responsabilité qui ne nous appartient pas. Nous le savons homme à dire le pourquoi de ses opinions, comme nous dirions, le cas échéant, le pourquoi des nôtres.

Nous profiterons de l'occasion pour dire que tous les articles dûs à des collaborateurs sont signés d'un nom propre ou d'un nom de plume, tandis que ceux de la direction ne sont pas signés.

---

## Ligue des Patriotes

---

### I

Il existe une "Ligue des Patriotes" chez nos grands cousins de France. C'est une organisation politico-sociale ayant en vue la revanche contre l'Allemagne et le retour, sous le drapeau aux trois couleurs, des provinces dénationalisées, l'Alsace et la Lorraine. Le vibrant poète du patriotisme, Paul Déroulède, en est l'instigateur et l'âme dirigeante.

Chez nos frères expatriés par delà le quarante-cinquième de latitude, il existe aussi une "Ligue de Patriotes". Celle-ci est un groupement socio-religieux, de bienfaisance et d'organisation nationale.

Pourquoi n'aurions-nous point, nous aussi du Canada français, notre "Ligue des Patriotes" empruntant quelques-uns de leurs caractères distinctifs à chacune des deux organisations susdites ? Peut-être une fédération, ou un autre rapprochement quelconque serait-il, un jour, possible entre les trois grands bataillons de cette même armée. Quelle force, quel prestige cela ne serait-il pas propre à valoir, dans l'ancien et dans le nouveau monde, à l'idée française et à la civilisation catholique ! A tout événement, une organisation de cette nature, s'inspirant de la bienfaisance mutuelle, peut-être, mais de la solidarité politico-sociale, à coup sûr, entre tous les patriotes canadiens-français à qui sont plus chères les traditions glorieuses et les destinées non moins nobles de leur race et de leur foi sur ce continent que les vaines et éternantes disputes des ambitions de partis, une telle organisation, dis-je, bien comprise, bien conduite, serait propre à promouvoir fortement les triomphes et la gloire, non-seulement de la nation-

lité canadienne-française, mais aussi de la foi catholique, qui y tient indissolublement, au sein des nations diverses du Nouveau Monde. Voilà pourquoi j'ai cru pouvoir communiquer d'abord au *Mouvement Catholique*, vaillant pionnier, parmi nous, des combats héroïques et triomphants de la sainte Eglise universelle, les réflexions qui me sont venues à ce sujet.

Ces réflexions, elles m'ont été inspirées par deux puissants articles que vient de publier l'excellent journal nouveau, "La Défense", de Chicoutimi. Ce confrère fait, de main de maître, la philosophie des déchirements et des dissensions que subissent aujourd'hui nos deux grands partis politiques en décomposition. De peur de déflorer par une analyse incomplète son argumentation si concluante, je prends plutôt le parti d'y emprunter de larges extraits. Ils ont leur place toute indiquée dans les pages du *Mouvement Catholique*, où s'encadre naturellement tout ce qui peut aider à ramener la politique sous l'égide de la foi, dont elle s'est, malheureusement, privée depuis si longtemps.

La *Défense* écrit donc :

" Nous assistons à l'émiettement des partis.

" La faction avancée du parti libéral ne peut déjà plus souffrir le joug des libéraux opportunistes. De même, les conservateurs intégristes ne veulent plus des libéraux-conservateurs, qui, de leur côté, manifestent ouvertement leurs sympathies pour l'élément modéré du parti libéral.

" *Libéral pur et simple, libéral-conservateur*, c'est tout un. Ces deux éléments sont destinés à se fondre l'un dans l'autre.

" Leurs aspirations sont identiques.

" Pourquoi l'alliance qui existe déjà dans leurs idées ne serait-elle pas consacrée par l'alliance des hommes qui les préconisent ?

" Dès lors, un tiers-parti naîtra spontanément de la répulsion inspirée aux *vieux rouges* par cette alliance avec des hommes qui ils abhorrent.

" Et nous aurons le parti *radical*, composé des intransigeants, des ultra-libéraux, des partisans de la laïcisation à outrance, de l'État sans Dieu, de l'abolition de la dime et des privilèges cléricaux, de tous les fervents disciples et imitateurs de Gambetta et de Jules Ferry ; nous aurons ensuite les *libéraux-opportunistes* dans la faction modérée du parti libéral unie aux libéraux-conservateurs : ce sera l'élément dangereux, initiateur des réformes mitigées, des innovations désastreuses, apôtre des doctrines perverses qui aboutissent aux dogmes de la révolution sociale ; le parti *conservateur* épuré, assaini, assis sur des principes immuables, restera le représentant des idées d'ordre et de stabilité, le rempart des institutions religieuses et nationales.

" Telles sont les transformations que les derniers événements font pressentir.

" L'incident soulevé par la publication d'une lettre de sir Adolphe Chapleau à M. Tarte pourrait bien avoir dans ce sens

des conséquences provoqué un occasion pour articles où il

" C'est la *du Canada* soi-disant co

" Nous m

Et plus

" Une base d

" Il exist connus jusqu hésitent à s' sées par les c des esprits d n'est pas à d formules tou sion, les prog tentent de pe son des chose des enseigne

" On ren esprit d'indé excellentes, u maintenir da tutions relig présentée de même dans l permis de so

" Pourq pour but de du bien ?

" Le rôle nos instituti vations malh duire.

" Or le p libéral-conse purifié au e prêt à assum

" Que to le constituer

Ce parti le nom, trop dans notre p comprenons,

" Son rôle tutions relig malheureuse

des conséquences décisives. Les explications de M. Chapleau ont provoqué une discussion pleine d'intérêt. M. Chapais a saisi cette occasion pour définir la situation. Il l'a fait dans deux maîtres articles où il affirme son pur conservatisme.

"C'est la première fois que l'éloquent directeur du *Courrier du Canada* prend cette attitude carrément hostile au libéralisme soi-disant conservateur.

"Nous ne pouvons que l'en féliciter bien cordialement."

Et plus loin, la *Défense* dit encore, sous le titre suggestif :  
"Une base d'entente" :

"Il existe, pourtant, dans chacun des deux seuls partis reconnus jusqu'à ce jour, et en dehors de ces partis, des gens qui hésitent à s'abandonner à l'entraînement des doctrines préconisées par les divers groupes, et à se joindre à ces derniers. Ce sont des esprits dirigeants, formant une classe d'élite dont l'influence n'est pas à dédaigner, qui, fatigués d'accepter sans discussion les formules toutes faites, les idées lancées par une presse sans mission, les programmes élaborés dans les cénacles des partis, se contentent de penser librement, de rechercher sans parti pris la raison des choses et de déduire des événements qui s'accomplissent des enseignements qui leur profitent.

"On rencontre généralement chez ces hommes, animés d'un esprit d'indépendance qu'on ne saurait trop louer, des dispositions excellentes, un patriotisme éclairé et un désir sincère de voir se maintenir dans la libre jouissance de leurs immunités nos institutions religieuses et nationales. L'occasion ne s'est pas encore présentée de grouper cet élément qu'on ignore, qui ignore lui-même dans l'isolement d'où les luttes des partis ne lui ont pas permis de sortir.

"Pourquoi ne se formerait-il pas un parti national ayant pour but de grouper et d'utiliser ces forces perdues pour la cause du bien ?

"Le rôle de ce parti serait de veiller au maintien intégral de nos institutions religieuses et nationales, en combattant les innovations malheureuses que l'esprit moderne tenterait d'y introduire.

"Or le parti qui devra naître de la dissolution de l'élément libéral-conservateur, c'est-à-dire le parti-conservateur tout court, purifié au creuset des catastrophes récentes, nous semble tout prêt à assumer ce rôle glorieux.

"Que tous les éléments vraiment sains s'unissent donc pour le constituer et lui donner autant de prestige que possible !"

Ce parti national—par l'idée et les tendances plutôt que par le nom, trop compromis et peut-être aussi trop compromettant, dans notre pays—l'écrivain de la *Défense* le définit tel que nous le comprenons, et mieux que nous ne saurions le faire.

"Son rôle serait de veiller au maintien intégral de nos institutions religieuses et nationales, en combattant les innovations malheureuses que l'esprit moderne tenterait d'y introduire."

Voilà, très-bien synthétisée, toute la raison d'être de la "Ligue des Patriotes" que je propose. Aussi, cette coïncidence me détermine-t-elle à livrer à la publicité certaines notes-programme, rédigées par un ancien ami, à la suite de longues dissertations sur le sujet. Depuis de longues semaines déjà, je les avais dans mes cartons, ne jugeant pas opportun d'en confier au public le patriotique secret, dont on m'avait fait dépositaire, à discrétion. Mais puisque, décidément, la réorganisation politico-sociale est dans l'air ; puisque chacun en est rendu à présenter ses plans et devis pour la reconstruction de notre monde politique, pour la reconstitution plus homogène de nos phalanges nationales qu'absorbent et dévorent ces grandes coteries soi-disant politiques que les meneurs en sont arrivés à qualifier, comme tout dernièrement encore, de "parcs à bestiaux où l'on rassemble les électeurs pour les faire voter ;" puisque le temps est venu de parler, pour quiconque croit avoir de bonnes suggestions à faire, je ne crois plus justifiable d'hésiter : je sou mets au public participant au mouvement catholique les pensées de mon ami.

Elles ne sont qu'un développement de celles que la *Défense* a si heureusement présentées. Elles ont le caractère prime-sautier de l'inspiration patriotique intense. Mais elles n'en ouvrent pas moins, à mon avis, des horizons où se plongera avec satisfaction l'œil de ceux qui recherchent avec avidité, parmi les nuages sombres des temps présents, la vérité politique et sociale.

D'aucuns pourront les trouver originales, d'autres étranges même ; on pourra les discuter, les récuser ou les admettre de prime abord, selon les dispositions d'un chacun. Je garde, néanmoins, la conviction profonde que personne ne pourra s'empêcher d'y voir le souci d'un patriotisme éclairé et le germe de réformes désirables, pour notre salut national et religieux.

À la semaine prochaine pour ces notes. À moins, toutefois, que vous n'en décidiez autrement, M. le directeur : car je vous les inclus ci-contre.

SPERANZA.

Montréal, 1<sup>er</sup> février 1898.

Nous re  
quels il pou  
raux de l'U  
nément la  
tienne :

ARTICLE  
de la Franc  
S. S. Léon X  
Union antir  
à Paris.

Cette U  
la protectio  
et de la Vén

ART. 2.  
France emp  
trice et com  
la connaisse  
de la secte.

ART. 3.  
vent se fonc  
constitution  
cent ensuiv

ART. 4.  
et peuvent  
l'observati  
statuts.

ART. 5.  
sortes de m  
tions et qui  
franc par a  
dons à la lu

ART. 6.  
Conseil cent  
tions des m  
ront servir  
reconnaiss

ART. 7.  
sible, au mo  
l'autorité d

ART. 8.  
*démasquée*  
communication

ART. 9.  
membres es  
quement de

## DOCUMENTS

Nous reproduisons, pour l'information de nos lecteurs auxquels il pourra, espérons-nous, être utile, le texte des statuts généraux de l'Union antimaçonnique de France, que publient simultanément la *Franc-Maçonnerie démasquée* et la *France Chrétienne* :

ARTICLE PREMIER. — En vue de s'opposer à l'action néfaste de la Franc-Maçonnerie et de la démasquer, suivant le conseil de S. S. Léon XIII, des catholiques militants se sont constitués en Union antimaçonnique de France avec un Conseil central siégeant à Paris.

Cette Union est consacrée au Sacré-Cœur et s'est placée sous la protection de saint Michel archevêque, de saint François d'Assise et de la Vénérable Jeanne d'Arc.

ART. 2. — Pour atteindre son but, l'Union antimaçonnique de France emploie comme moyens surnaturels la *Croisade réparatrice* et comme méthode d'action la tactique offensive, basée sur la connaissance exacte des doctrines, des hommes et des œuvres de la secte.

ART. 3. — Les sections de l'Union antimaçonnique qui peuvent se fonder partout demandent au Conseil central un acte de constitution, se mettent sous le patronage d'un Saint, et s'efforcent ensuite d'obtenir l'assentiment de l'autorité diocésaine.

ART. 4. — Les sections jouissent d'une complète autonomie et peuvent se donner tel règlement intérieur qui leur plaît, sous l'observation des quelques règles indiquées dans les présents statuts.

ART. 5. — L'Union antimaçonnique de France comprend deux sortes de membres : les membres actifs qui constituent les sections et qui versent au Conseil central 1 franc à leur entrée et 1 franc par an, et les membres bienfaiteurs qui contribuent par des dons à la lutte antimaçonnique.

ART. 6. — Des cartes-quittances à souche sont mises par le Conseil central à la disposition des sections, en vue des souscriptions des membres actifs et des membres bienfaiteurs. Elles pourront servir de cartes d'entrée pour les réunions et de moyen de reconnaissance d'une section à l'autre.

ART. 7. — Les sections comprendront, dans la mesure du possible, au moins un ecclésiastique. S'il a été désigné ou agréé par l'autorité diocésaine, il aura de droit la vice-présidence.

ART. 8. — Les revues antimaçonniques : la *Franc-Maçonnerie démasquée* et la *France chrétienne* recevront directement les communications intéressantes l'Union antimaçonnique.

ART. 9. — Toute liberté d'admettre des dames parmi leurs membres est laissée aux sections : des sections composées uniquement de dames peuvent aussi se constituer.

ART. 10. — Les sections doivent se réunir une fois par mois au moins et envoyer tous les trois mois le compte-rendu de leurs séances au Conseil central. Une réunion générale des délégués des sections se tiendra chaque année à Paris. — S'adresser pour la correspondance et tous les renseignements à M. Gabriel Soula-croix, 7, rue d'Aboukir, Paris, sans autre indication (joindre un timbre-poste pour la réponse).

---



---

## L'IDÉE

DE LA

### DEMOCRATIE CHRÉTIENNE

D'après **TONIOLO**

(Suite et fin.)

40. On voit que la démocratie intégrale comporte deux éléments, l'un essentiel et nécessaire, l'autre accidentel et contingent. Nier l'un ou l'autre, c'est ne pas voir la démocratie complète. De plus le second élément est comme une suite naturelle du premier, son épanouissement logique, son efflorescence. Après l'organisation sociale pour le peuple, doit venir, avec le progrès des idées et des mœurs, l'organisation sociale avec le concours du peuple, et c'est une définition très-exacte que nous avons donnée en définissant la démocratie : *Le gouvernement du peuple par le peuple organisé.* (1)

(1) La question pratique qui se pose après ces questions spéculatives et dont la solution doit justifier ou condamner notre conduite est celle-ci : le moment est-il venu de réaliser la démocratie intégrale ? « le progrès des idées et des mœurs » est-il assez avancé, « les convictions et les devoirs » démocratiques sont-ils suffisamment entrés dans la vie de la société et y ont-ils suffisamment porté leurs « fruits de réhabilitation et d'anoblissement des classes inférieures », pour que l'ordre social puisse en toute sûreté et sagesse revêtir la modalité démocratique ? Si nous ne le prouvons pas, rien ne semblera prouvé. — Observons d'abord que pour la démocratie essentielle, il n'y a pas de doute possible. La misère imméritée et l'abîme creusé entre les classes montrent bien qu'il est grand temps de résoudre la question sociale en réorganisant la société et en y rendant à la classe ouvrière la protection et l'aide dont elle a besoin. — Mais remarquons ensuite que si le peuple a faim et soif de réformes sociales, il veut et il réclame impérieusement qu'elles se fassent démocratiquement, c'est-à-dire avec son concours, et qu'elles aboutissent non pas à le priver des droits civils ou politiques déjà acquis, mais à lui en assurer l'exercice et l'extension. Le mouvement social se fait dans et sous le mouvement démocratique, ce mouvement que Toniolo a appelé « une loi historique de la civilisation chrétienne ». Est-ce à dire qu'un tel mouvement soit aujourd'hui uniquement chrétien ? Non certes, car à la démocratie chrétienne s'est mêlée la fausse démocratie. Mais le point de départ initial, la source originelle de ce mouvement est pourtant le christianisme. Si celui-ci avait pu exercer seul sa féconde influence et produire tous ses fruits sociaux, les aspirations du peuple vers le pouvoir auraient coïncidé avec la capacité du peuple pour le pouvoir. Mais le courant des fausses démocraties a tout en même temps précipité les aspirations et retardé, reculé, empêché les progrès de la capacité. D'où tous les embarras de la situation actuelle. — Que faire donc ? Se refuser à réaliser les aspirations populaires jus-

50. Il y a donc, d'autre part, des classes opposées à ce moyen d'unification, d'ailleurs de ces démocraties du christianisme, système des classes sociales, y a donc au long, impériale et moderne de la dé-

1. Voilà clair, précis

qu'à ce que la critique est irréaliste fait sans nous, il y a un mouvement de la chrétienté, voir n'est pas une sagesse et les vertus sociales, la conscience sociale, sont certes dans le peuple, vertus morales, tendance matérielle, tituler le tout en la démocratie irréaliste, mal, et ne satisfait. Citons en terminant et qui résument point en soi une forme formelle est citée n'est plus. D'où la fin de ce de si intimes rap- celle-ci sans vou- erative essentielle) démocratie intégrale se contenter d'un quelconque, fût- ce voir restitué remplira ses des- tion démocratique proprement certes n'est point néces- fonction. Le but plus de place et le peuple sera é- L'origine du mou- n'est qu'un mon- nisme, vers les c- tianisme et Démoc-

50. Il y a eu et il y a, en dehors de l'esprit chrétien et catholique, d'autres démocraties qui offrent des caractères tout à fait opposés à ceux de la démocratie chrétienne. Elles se restreignent à une forme de gouvernement politique, laquelle nivèle toutes les classes, et impose à toutes les intérêts égoïstes d'une seule, au moyen d'une coercition juridique et matérielle. Elles sortent d'ailleurs de la force et ne se soutiennent que par elle. En face de ces démocraties viciées dans leur origine, l'histoire en dehors du christianisme ne trouva jamais d'autre solution que la négation systématique de toute démocratie par l'absorption de toutes les classes sociales dans un panthéisme politique oppresseur. Il y a donc au sujet de la démocratie deux traditions historiques, longues, imposantes et toujours vivantes : l'une chrétienne, l'autre païenne et rationaliste. Cette dernière réunit l'antiquité et les temps modernes dans un même but, qui est d'empêcher le triomphe de la démocratie chrétienne.

#### VI.—CONCLUSIONS.

I. Voilà, d'après l'illustre professeur de Pise, la signification claire, précise, traditionnelle, de cette expression de *démocratie*

qu'à ce que la *capacité* soit prouvée ? Mais cela serait folie : le mouvement démocratique est irrésistible, dit Mar Doutroulois : *il se fera avec nous ou sans nous, et s'il se fait sans nous, il se fera contre nous et contre le christianisme* ; et puis, après tout, c'est un mouvement originellement chrétien, qui a sa place dans l'économie et la réalisation du christianisme social intégral ; du reste, la *capacité* du peuple pour le pouvoir n'est pas une chimère si lointaine qu'on le croit et le dit volontiers. *Les connaissances et les vertus civiques* la constituent essentiellement ; or, le sentiment des besoins sociaux, la conscience de l'intérêt social, du droit, de la solidarité, de la responsabilité sociale, sont certainement en progrès chez nous, même dans le peuple, surtout peut-être dans le peuple. Ce qui manque surtout, ce sont les convictions religieuses et les vertus *morales*, base des connaissances et des vertus civiques, et la sécurité et l'indépendance *matérielles* qui en sont la garantie. *Mais pourquoi ne pas entreprendre de restituer le tout en même temps ? C'est là notre programme et notre œuvre*, vastes comme la démocratie intégrale. Qui n'en prendrait qu'une partie ne s'attaquerait pas au vrai mal, et ne satisferait pas à tous les besoins, à toutes les aspirations contemporaines. — Citons en terminant ces lignes que nous écrivions dans le *XVe Siècle* il y a deux ans et qui résument sur ce point toutes nos idées : « Il est une *question sociale*, qui n'est point en soi une question morale, mais qui est réellement sociale, intéressant les éléments formels et essentiels de la société. Elle consiste en ce que, aujourd'hui, la société n'est plus apte à remplir sa fonction qui est d'être un moyen pour les individus. D'où la fin de ceux-ci est gravement compromise. D'où encore la question sociale a de si intimes rapports avec la question morale, que ce serait folie de vouloir résoudre celle-ci sans vouloir résoudre en même temps celle-là. (D'où la nécessité de la *démocratie essentielle*). Outre la question sociale (et c'est ce qui montre la nécessité de la *démocratie intégrale*), il est une question *démocratique*. Car la société actuelle ne peut se contenter d'une *solution quelconque* de la question sociale ou d'un régime social quelconque, fût-il parfaitement légitime en soi. Outre l'essentiel, le nécessaire, qu'elle veut voir restitué, il y a un accidentel, un surplus, vers lequel elle aspire, et qui, seul, remplira ses désirs ardents. Ce surplus, c'est le régime social démocratique. La question démocratique ne concerne donc point les éléments formels de la société, mais proprement certains éléments accidentels, un certain mode d'organisation sociale qui n'est point nécessaire d'ailleurs pour que la société s'acquitte de sa providentielle fonction. Le but du mouvement démocratique est un régime social où le peuple aura plus de place et plus d'importance, où par conséquent il y aura plus d'égalité et où le peuple sera élevé intellectuellement et moralement aussi bien que socialement. L'origine du mouvement démocratique est dans le christianisme, et ce mouvement n'est qu'un moment de l'évolution continue de l'humanité, vivifiée par le christianisme, vers les destinées que Dieu lui réserve. » — V. aussi le *Sillon*, Août 1896, *Christianisme et Démocratie*.

A. N.

*chrétienne*. Qui ne voit que cette idée devrait être comme le résumé du programme catholique social, et cette expression sa formule adéquate? Au lieu de cela, la démocratie chrétienne est un sujet de contradictions et de divisions.—Pourquoi donc? Ne serait-ce pas que les deux traditions, de la démocratie chrétienne et de la démocratie anti-chrétienne, subsistent encore dans notre société, et que ces deux courants, quoique logiquement contraires, se superposent en fait, s'entrelacent et facilement se confondent? Et ne serait-ce pas ainsi que les catholiques, par manque de doctrines et de réflexions, ne savent où reconnaître le vrai et le bien, et, souvent, alors même qu'ils traitent la démocratie chrétienne de révolutionnaire, s'égarent eux-mêmes dans le conservatisme libéral, lequel n'est qu'une des manifestations malades de la démocratie anti-chrétienne?

2. Quoi qu'il en soit, mettons en lumière ici quelques conclusions très-nettes qui découlent de notre exposé. (a) D'abord la cause de la démocratie n'est pas en soi unie au triomphe du régime républicain, puisque celui-ci n'est pas essentiel même à la participation de tous au pouvoir, et que celle-ci même n'est qu'un accident surajouté, logiquement il est vrai, à l'essence de la démocratie. Non point qu'en soi la république n'est pas mieux adaptée à la *démocratie complète*, mais celle-ci peut se réaliser et en fait se réalise souvent mieux sous d'autres régimes. (b) La démocratie chrétienne n'est pas la destruction des classes sociales, ni des classes supérieures, puisque son concept essentiel implique l'existence de celles-ci, l'existence et l'action de celles-là, bien que son concept dérivé exige qu'elles ne soient plus *fermées* et que toutes aient un rôle et une action dans le travail social et sa direction.—(c) La démocratie chrétienne ne pactise pas avec cet esprit révolutionnaire qui suscite et irrite les luttes des classes. Elle consiste essentiellement dans l'harmonie des classes, dans l'ordination de toutes vers le bien commun, et aussi dans l'ordination plus spéciale des supérieures vers le bien des inférieures. Elle réclame, accidentellement et comme un progrès contingent, que les inférieures soient élevées, admises à procurer elles-mêmes, pour une part principale, leur propre bien, et à coopérer au bien commun.—C'est la démocratie anti-chrétienne qui est nécessairement républicaine, égalitaire et révolutionnaire.

3. Il importe donc que les amis et les ennemis de la démocratie chrétienne dégagent sa notion vraie des erreurs qui n'appartiennent qu'à sa rivale. Cela posé, l'acceptation franche et unanime de la démocratie chrétienne par tous les catholiques se fera, du jour où ceux-ci comprendront la *valeur sociale actuelle* de cette notion. En réalité celle-ci seule peut nous sauver. Car d'une part elle est le retour intégral à l'ordre social chrétien, elle doit rattacher notre temps aux promesses et aux conquêtes du mouvement démocratique chrétien du moyen-âge, elle comprend et résume tous les fruits sociaux du Christianisme; d'autre part, en face du Socialisme qui cherche à s'emparer du peuple pour en faire un instrument de destruction de l'ordre social et qui est la synthèse complète de l'anti-christianisme social, il n'y a plus de place que pour cette synthèse complète du christianisme social

(principes élever le p  
sommet de

La dé  
logique de  
la fois la r  
tienne, un  
chrétienne

Q

Nos les  
trait suiva  
*chrétienne*  
quel esprit  
relève la lo

Le ritu  
du grade d  
tout récent

Par le  
ment indiq  
nous l'avon  
Christ et l'

Et si vo  
moi quelqu

Avant  
par conséq  
est appelé é  
tuelique pr  
gation. Ma  
bre de réfl  
sources, déc  
citoyen, int  
ment du V

“ Les q  
“ parmi not  
“ *aux princ*

On voit  
que cela rev  
Maçonnerie,  
l'ancienne f

Vén.: contin

“ En t

“ toutes les

“ tolérance

(principes et conséquences), la démocratie chrétienne, qui veut élever le peuple et soutenir par lui tout l'organisme social, au sommet de laquelle, de nouveau, doit commander Jésus-Christ.

La démocratie chrétienne ainsi entendue est une déduction logique des principes du Christianisme ; réalisée, elle sera tout à la fois la reconstitution doctrinale et pratique de la société chrétienne, un progrès et une nouvelle extension de la civilisation chrétienne.

A. N.

---

## Questions maçonniques

---

Nos lecteurs liront certainement avec le plus vif intérêt l'extrait suivant d'un article de M. Paul Antonini, dans la *France chrétienne* du 15 janvier dernier. Ils y verront une fois de plus quel esprit satanique inspire le Grand Orient de France dont relève la loge *Emancipation* de Montréal.

Le rituel auquel il est fait allusion ci-dessous est le "Rituel du grade d'apprenti" publié dans les derniers mois de 1897. C'est tout récent comme l'on voit.

Par le Rituel du F. Monteil le caractère de la lutte est nettement indiqué ; il est tel que le Souverain Pontife l'a tracé, tel que nous l'avons toujours compris : c'est la lutte entre l'armée du Christ et l'armée de Satan !

Et si vous n'êtes pas encore convaincu, ami lecteur, lisez avec moi quelques pages du grimoire nouveau.

Avant d'avoir prêté son "obligation" et d'être reçu Apprenti, par conséquent pendant toute la durée de l'initiation, le profane est appelé *Citoyen*. Rien n'est changé d'ailleurs à la partie rituelle proprement dite, à la petite scène de famille d'interrogation. Mais après avoir séjourné dans le petit local dit "chambre de réflexion", fait son testament, et, nous le savons d'autres sources, déclaré sa volonté d'être *enterré civilement*, le profane-citoyen, introduit dans la loge, doit écouter un premier avertissement du Vénérable.

"Les qualités que nous exigeons de vous pour être admis parmi nous sont : la sincérité, la loyauté, et l'obéissance absolue aux principes de la fr. Maç."

On voit qu'il ne s'agit plus d'obéissance à la loi. Il est vrai que cela revient au même parce que la loi à laquelle on obéit, en Maçonnerie, est la loi Maçonnique ; mais enfin le doute qu'avec l'ancienne formule pouvait conserver le profane disparaît, et le Vén. continue :

"En tête de ces principes nous plaçons la tolérance.. pour toutes les idées.. mais la tolérance dans les idées n'entraîne pas tolérance dans les faits ; et nous sommes les adversaires irré-

"conciliables de toutes les organisations qui tendent à dénier à l'homme son *libre arbitre* ! notamment des *organisations religieuses* qui veulent nous asservir : *Nous nous déclarons l'ennemi de tous les prêtres et de tous les moines.*

"*Nous n'admettons* aussi qu'une forme de gouvernement pour la France : *la République.* Pour nous la PATRIE se désigne par deux termes soudés, inséparables : RÉPUBLIQUE FRANÇAISE-MAÇONNERIE. On n'entre donc dans notre O. O. que si l'on est "Anti-Clérical et républicain" (p. 6) (1).

Faites donc alliance avec la Franc-maçonnerie, bonnes gens qui tenez les yeux fermés pour ne pas voir l'abîme dans lequel nous glissons ! Faites alliance avec quelqu'un de ces bons maçons si fervents "défenseurs du Catholicisme" ! Inconscience effroyable qui entrainera la France à sa perte !

Chose grave, parce qu'elle révèle l'audace actuelle de la secte, tout cela est dit au "citoyen" alors qu'on lui accorde encore le droit de se retirer ! c'est un simple avertissement que l'on est censé ne pas craindre de voir divulguer.

Si le candidat répond qu'il accepte le programme, et, en fait, il accepte toujours parce qu'on le prévient d'avance de ce qui l'attend, on lui affirme une fois encore que l'ordre écarte de lui "toute religion organisée, c'est-à-dire ce qui constitue l'exploitation de la plus grande partie des hommes au bénéfice de quelques-uns qui sont toujours *des oisifs et des paresseux*" ! (p. 7.)

Je ne sais si vous lirez cela sans protester de quelque manière, mais j'avoue que pourtant habitué à ces mensonges, à ces ignominies variées, je ne puis sans frémir rapporter des textes comme celui-ci, où la haine de Dieu et de la vérité se voit à chaque ligne.

Le Vén. a l'insigne indulgence d'autoriser le "citoyen" à... croire en Dieu "si cela convient à son cerveau dans lequel le doute subsiste" ; mais non pas la Foi ! car il est bien spécifié qu'on "*rejette la foi en des vérités révélées*" ! Encore faut-il bien saisir ce que signifie "croyance en Dieu" tolérée chez le candidat ; une citation de Littré (on ne dit pas où se trouve ce passage) expose que "rien de ce qu'on appelle Cause Première n'est accessible à l'esprit humain et qu'on ne peut expliquer l'origine du monde ni par plusieurs dieux ni par un seul". De là vient, dit le Vénérable, que "le doute répondant à une conception personnelle de la Cause première, nous ne pouvons condamner le doute comme incompatible avec l'état Fr. Maç."

Cette concession faite "au cerveau," pour légère qu'elle soit, paraît encore trop grande à la secte, qui s'empresse d'accumuler sans ordre des noms d'auteurs dont plusieurs célèbres, soit dans l'antiquité, soit dans les temps modernes, ont soutenu des doctrines opposées à la théorie des sectaires. Il est vrai que si les FF. ne nommaient que les Rabelais, Etienne Dolet, Bayle, Proudhon, Renan... , il leur serait difficile de parler de l'*histoire de la pensée humaine* ! Il paraît que cette histoire "est celle d'une per-

(1) Inutile de dire que c'est nous qui soulignons les mots essentiels.—Note de M. Antonini.

"pétuel e  
"en décou  
Cela p  
et vous n  
tion, fort

"Tou  
"rayonne  
"iosophe  
"plis du d  
"lu et ret  
"vous éte  
"vous ado  
"ou aux A  
"êtes enco  
"ce mot d  
"Aujourd  
"dicale du  
"p. 7 et 8)

Enfin  
maçons ; il  
la loi des p

"Il n'  
"occuper e  
"mêmes de  
"Dété  
"l'esprit d  
"mère, pou  
"paix dan  
"un mot.  
"Maç." (1)

Quelle  
— elle est l  
"détruit p  
de l'antiqu  
veillaient et r  
que" (?) ; e  
par la seule  
ou à ses sc  
titué *scrète*  
comme cela  
ves destinée  
tes, telles.  
culièrement  
*posée* et de

Cette n  
la vérité, al  
et s'engage  
chées, pour

(1) Probabl  
tant la Fratern  
selon les idées

“pétuel combat contre l'idée de Dieu et contre les religions qui en découlent”.

Cela prouverait simplement que le Diable est bien vieux ; et vous ne vous attendez pas à la phrase qui suit cette constatation, fort incomplète d'ailleurs :

“*Toute la grandeur de la France, toute son expansion, son rayonnement au dedans comme au dehors, lui vient de ses philosophes dont les préceptes ont été portés aux peuples dans le plis du drapeau de la Révolution Française (!)... Si vous avez lu et retenu l'œuvre de Voltaire ou celle de Diderot, nos frères, vous êtes déjà un bon maçon. Si, sortant de la France, vous vous adonnez aux philosophes allemands, à Bueckner, à Hœckel, ou aux Anglais, aux doctrines de Darwin et d'Huxley, vous êtes encore un bon Fr. M. Notre assise de granit porte inscrit ce mot devant lequel s'inclinent ceux qui pensent : la Science (!) Aujourd'hui, a écrit Tyndall, la science exige l'extirpation radicale du hasard (?) et une foi absolue aux lois de la NATURE...*” (p. 7 et 8).

Enfin ! nous y voilà donc. La loi de Dieu gêne les franc-maçons ; ils préfèrent la Loi de la Nature, c'est-à-dire, pour eux, la loi des passions.

“Il n'y a pas lieu de croire en un Dieu, il est inutile de s'en occuper et toutes les religions qui en découlent tombent d'elles-mêmes dans l'éternel néant.”

“Détestez le néant et la mort. AIMEZ LA VIE (*sic*) ; allez vers l'esprit d'HUMANITÉ (*sic*)... une occupation incessante pour la mère, pour l'épouse, pour l'enfant, l'Amour de la NATURE, la paix dans le monde (1), le bonheur au foyer, la Philosophie en un mot, voilà ce vers quoi vous dirige et ce que veut établir la Maç.” (p. 8).

Quelle bonne personne ! et avisée ! et savante ! Car elle sait, — elle est la Science ! — que c'est la Religion Chrétienne qui a “détruit par le fer et le feu tous les monuments bâtis et écrits de l'antiquité”. Mais, heureusement, la Maçonnerie était là ! elle veillait et recueillait avec un soin jaloux la “tradition astronomique” (?) ; elle a transmis de siècle en siècle “la science acquise par la seule force du cerveau de l'homme” ; et c'est grâce à elle, ou à ses sœurs aînées, sociétés secrètes, qu'a été peu à peu substitué secrètement ce qui “d'âge en âge constitue la vérité”. Et comme cela devait être tenu bien secret, bien caché, “les épreuves destinées à s'assurer de l'initié se faisaient terribles, effrayantes, telles... les épreuves de la Fr. maç. qui se distinguent particulièrement parmi toutes les sociétés indépendantes de la foi imposée et de la sujétion au Sacerdoce” (p. 9).

Cette manière de comprendre l'indépendance et de propager la vérité, alors que l'initié accepte l'une sous les “glaives” levés et s'engage à taire l'autre s'il ne veut avoir les entrailles arrachées, pourra sembler un peu étrange. Il paraît qu'Adam avait

(1) Probablement par la *Suppression des frontières* et autres petits moyens assurant la Fraternité des peuples ou... l'écrasement de ceux qui ne marcheraient pas selon les idées maçonniques.

essayé de ce moyen de "propagation"; Noé aussi (1); ils ont échoué! mais la Maçonnerie a réussi. Voici donc, grâce à elle, — et alors malgré ses terribles épreuves, — la Science devenue "le bien commun du peuple"; l'ordre n'a donc plus besoin "d'enseigner de doctrine secrète" et les épreuves sont *au premier grade* devenues facultatives au gré de l'atelier.

Alors, dites-vous ami lecteur, il n'y a plus de *serment* puisqu'il n'y a plus rien de *secret*!

Un peu de patience!

Cette bonne dame Maçonnerie a des ennemis, — qui n'en a pas? — mais des ennemis dangereux; c'est vous, c'est moi, c'est nous tous, catholiques; aussi convient-il d'avertir le citoyen-candidat du sens de certaines choses qu'il est *supposé* avoir entendues.

"*Le cliquetis des épées figure le combat de la Fr. Maç. contre des individus inbus des idées religieuses* qui empêchent "l'affranchissement de l'humanité, contre ceux qui ne veulent pas reconnaître le *libre arbitre* de l'homme et maintiendraient "celui-ci en esclavage si les principes *répandus par la Fr. Maç.*... ne le sauvegardaient pas"! (p. 10).

Il est donc tout naturel qu'on prévienne le citoyen de ce qu'il va s'engager à faire en promettant sous serment obéissance à l'ordre:

"... Toutes vos actions devront concourir à la DESTRUCTION "DES ORGANISATIONS RELIGIEUSES maintenues pour l'abâtissement et l'exploitation du peuple et au triomphe de la République, seul régime compatible avec la Liberté et l'Egalité..." (p. 11).

"La signature que vous apposerez (sur son serment) sera "écrite avec une encre indélébile", elle vous "engagera envers "nous d'une manière irrévocable"...

"Jurez donc *fidélité absolue à la République et à la Fr. Maç.*" (p. 11 *fin*).

Arrivons enfin au serment même, prêté "la main droite étendue sur le livre de la Loi maçonnique, SUR LE GLAIVE et sur l'équerre":

"*Sur ce glaive*, symbole de l'honneur et sur *cette équerre* emblème de la rectitude et du droit; sur ce livre de LA LOI DES "FRANCS-MAÇONS qui sera *désormais la mienne*, je m'engage à "garder inviolablement le *secret Maçonnique*, à ne jamais rien "dire ni écrire sur ce que j'aurai pu voir ou entendre dans les "assemblées de Maç. et sur toute question pouvant intéresser "l'ordre... Je promets de travailler avec zèle, constance et régularité à l'œuvre de la Fr. Maç.... Je promets fidélité au Gr. "Orient.... etc.

"Je consens, si jamais je venais à manquer à ces engagements, à *subir les peines* méritées par mon indignité et à ce "que ma mémoire soit en exécution à tous les maçons..." (p. 13 "et 14).

Ce serment prouve que rien n'a été changé, même au grade d'apprenti; quoiqu'en dise le vénérable, le *secret* maçonnique de-

(1) Discours du F. Amiable au Gr. Or., (Salle No 1) le 4 février 1887.

meure et dans les t est augm Dieu, haï mour de qu'elle la liberté but dans œuvre en si l'Eglise taine édifi bres de l' leurs erre fils, comm pour Juger

Le

Où en sujet de la renseigner les pourpa peg.

La pre se passe pa que Mgr. l' lège d'appr les catholig gnements a cependant, pied que les ral de l'édu

De son l'organe du pourra être cun caractè duellement acceptant la

Ce qui minorité ma

meure et il ne peut cesser d'être. Car la secte ne peut vivre que dans les ténèbres, elle ne peut exister sans *masque*. Mais ce qui est augmenté dans ce document, c'est la dose de *haine*, haine de Dieu, haine du Vrai et du Bien, haine de l'Eglise. Quant à l'*amour* de la secte, il n'est pas besoin de le définir et le *libre arbitre* qu'elle prétend défendre n'est autre que la *liberté des passions*, la liberté pour le mal. La destruction de l'Eglise proposée comme but dans la doctrine en hébreu, est ici nettement affirmée comme œuvre entreprise. Dieu, à son heure, arrêtera les téméraires, mais si l'Eglise même se trouve, par volonté divine d'une manière certaine édiflée pour l'Eternité, n'oublions pas que les peuples membres de l'Eglise peuvent être frappés et anéantis en châtiment de leurs erreurs. Et si nous ne voulons pas que Dieu nous renie pour fils, commençons par ne point le renier pour Père, pour Maître, pour Juge !

P. ANTONINI.

---



---

## Le mouvement catholique

---

### AU CANADA

Où en sont les négociations avec le gouvernement Laurier au sujet de la question scolaire ? Il nous est encore impossible de renseigner exactement nos lecteurs à ce sujet. Pour le moment, les pourparlers paraissent avoir été transférés d'Ottawa à Winnipeg.

La presse libérale, qui paraît être tenue au courant de ce qui se passe par l'une des parties aux négociations, donne à entendre que Mgr. l'archevêque de Saint-Boniface aurait obtenu le privilège d'approuver les livres qui seraient mis en usage dans les écoles catholiques. C'est ce que faisaient déjà pressentir des renseignements antérieurs. Il aurait demandé, sans y réussir jusqu'ici, cependant, que les écoles catholiques fussent mises sur le même pied que les écoles publiques et soutenues à même le fonds général de l'éducation.

De son côté, la *Tribune*, de Winnipeg, qui passe pour être l'organe du gouvernement Greenway, prétend que l'accord qui pourra être arrêté à la suite de ces négociations n'a et n'aura aucun caractère officiel, que c'est la minorité qui va se plier graduellement à l'état de choses créé par le soi-disant règlement, en acceptant la loi actuelle et tâchant de l'améliorer avec le temps.

Ce qui paraît résulter de plus clair de tout cela, c'est que la minorité manitobaine s'en remettrait à la bonne volonté de ses

persécuteurs pour laisser dormir certains articles de leurs lois injustes, sans exiger d'eux la moindre garantie. Il faudra évidemment attendre d'être mieux renseigné sur ce qui s'est fait, car il nous paraît manifestement impossible d'admettre que les négociations doivent aboutir à ce piètre résultat avec l'assentiment de l'autorité religieuse, trop de fois trompée pour qu'elle s'expose ainsi à l'être encore à la plus prochaine occasion.

La presse libérale a profité de ces négociations pour renouveler ses outrages à l'adresse du digne et courageux archevêque de Saint-Boniface, et il s'est trouvé un journal pour lui faire porter la responsabilité de tout ce qui est arrivé. On ne saurait donner un démenti plus impudent à toute l'histoire de ces dernières années, et il n'a guère du catholique que le nom l'écrivain qui se livre à ce triste métier de mensonge et de travestissement des faits. Mgr. Langevin a toujours été prêt à faire ce qu'on l'a invité à faire dans les circonstances actuelles, accepter ce qui peut être accepté, sans renoncer à demander tout ce qui lui est dû, et celui-là qui ne le sait pas n'est pas justifiable de mentir pour couvrir son ignorance.

La part des responsabilités est faite dans l'Encyclique *Affari ros*. En qualifiant de *défectueuse*, d'*imparfaits* et d'*insuffisante* la loi faite dans le but de réparation, c'est-à-dire le soi-disant règlement, elle fait la part des hommes politiques qui ont gâché la solution du conflit et, nouveaux Pilates, sacrifié le droit à leur ambition de rester en place. En faisant, avec une insistance spéciale, l'éloge du zèle et de la vigilance des évêques canadiens, en approuvant en tout point leur attitude, elle reconnaît que le conflit aurait été réglé comme il aurait dû l'être si on avait pris conseil de leur autorité, de leur sagesse et de leur prudence. Voilà le seul jugement qui restera, parce que seul il est l'expression de la vérité historique.

L'Eglise canadienne vient de perdre l'une de ses grandes figures. Sa Grandeur Mgr. James Vincent Cleary, archevêque de Kingston, est décédé le jeudi 24 février, dans la soixante-dixième année de son âge, la quarante-septième de son sacerdoce et la dix-huitième de son épiscopat. Il s'est éteint doucement, dans la paix du Seigneur, le grand évêque dont la carrière a été si active.

Mgr. Cleary sera rangé dans la lignée des évêques militants, dont on retrouve l'influence à chaque époque de l'histoire de notre pays. L'enseignement divin annoncé par le témoignage des prophètes, consacré par le témoignage du Père Eternel, confirmé par le témoignage de la Passion et glorifié par le témoignage de

la Résur-  
abondan-  
la vérité  
de scienc  
lait dans  
bases qu'  
terrain, l  
rité une  
manifest  
gard des

Pour  
que Laflè  
lité, et no  
été très c  
chargé po  
luttés ave

Mgr.  
sollicitude  
âmes, mai  
dont il do  
dernières  
sonnelle.

Les P  
de Fort Q  
à la réunio  
tion d'un g

Plus de  
Seigneur, d  
ville de Phi  
réalisés par  
de la popul  
car il s'est e  
première ég  
seconde, dé

Nous no  
coadjuteur  
jeudi 24 fév

la Résurrection, coulait de sa parole ou de ses écrits avec la sève abondante et forte des premières floraisons de l'apologétique, et la vérité n'eut jamais de serviteur plus dévoué, ni plus prodigue de science et de vertu. Le brillant professeur de théologie se révélait dans la clarté de ses expositions doctrinales et la sûreté des bases qu'il posait à son argumentation, mais une fois sûr de son terrain, le défenseur sans peur de la vérité se faisait de son autorité une arme avec laquelle il combattait sans pitié toutes les manifestations de l'erreur, sans que sa charité apostolique à l'égard des personnes en reçût jamais la moindre atteinte.

Pour le caractériser d'un mot, nous dirons qu'il était l'évêque Lafleche d'Ontario, avec les traits distinctifs de sa nationalité, et nous savons que Sa Grandeur Mgr. des Trois-Rivières a été très douloureusement affecté en voyant partir avant lui, chargé pourtant de plus d'années, un vaillant compagnon de luttes avec qui il entretenait les meilleures relations d'amitié.

Mgr. Cleary laisse derrière lui des œuvres considérables. Sa sollicitude s'étendait à tout ce qui pouvait contribuer au bien des âmes, mais d'une façon particulière aux maisons d'enseignement dont il dota son diocèse et auxquelles il consacra, jusque dans ses dernières dispositions, la plus grande partie de sa fortune personnelle.

---

Les Pères Oblats de l'ouest ont fait choix du P. Hugonard, de Fort Qu'Appelle, pour représenter le diocèse de Saint-Boniface à la réunion qui aura lieu à Paris, en mai prochain, pour l'élection d'un général de l'ordre.

---

## AUX ETATS-UNIS

---

Plus de cinquante temples catholiques élevés à la gloire du Seigneur, dans l'espace d'un peu plus de cent ans, dans la seule ville de Philadelphie, voilà qui parle éloquemment des progrès réalisés par l'Eglise aux Etats-Unis et de l'esprit de foi et de piété de la population de cette ville. Le progrès, pourtant, a été lent, car il s'est écoulé plus de trente ans entre la construction de la première église, dédiée à saint Augustin, en 1796, et celle de la seconde, dédiée à saint Jean l'Évangéliste, en 1831.

---

Nous notons le sacre de Mgr. John E. Fitzmaurice, évêque coadjuteur du diocèse d'Érié. L'imposante cérémonie a eu lieu le jeudi 24 février dans la cathédrale St Pierre et St Paul, à Phila-

delphie, en présence de Mgr. Martinelli, délégué apostolique, et d'un grand nombre de membres du clergé.

Les conversions au catholicisme commencent à atteindre les rangs de la haute société américaine. On signale celle de M. le juge Frédéric Smith, de la Cour Suprême, obtenue par Mgr. John M. Farley, coadjuteur de l'archevêque de New-York. Depuis quelque temps, le juge Smith, dont la fille était déjà catholique, s'était beaucoup rapproché de l'Eglise catholique, et son intimité avec Mgr. Farley a hâté l'heure de sa conversion.

*L'Indépendant*, de Fall River, Mass., nous fournit de curieux renseignements sur la politique des évêques irlando-américains, qui s'obstinent à travailler à l'assimilation de leurs ouailles franco-canadiennes. Le New-Hampshire, dit-il, a une population catholique de 80,000 dont les deux tiers environ sont des Canadiens. Or, sur 80 prêtres et 10 religieux, on ne compte que 30 Canadiens. Il ajoute :

“ Des paroisses qui comptent 20 familles irlandaises et plus de 100 familles canadiennes sont desservies par des pasteurs qui ne savent pas le français ou qui le parlent à peine. On veut habituer nos compatriotes à parler l'anglais à l'église, dans la famille. On veut les assimiler.

“ Et comment se fait-il que les évêques irlandais, qui n'ont qu'à regarder autour d'eux pour se convaincre des dangers de l'assimilation, se servent de tous les moyens en leur pouvoir pour nous faire oublier notre langue ? Le terrible exemple donné par leurs compatriotes n'est-il pas suffisant pour leur prouver que l'oubli du passé équivaldrait pour nous à la perte de la foi ? Il n'y a que quelques jours encore, Mgr Bradley disait, dans la cathédrale, qu'il devait y avoir aux Etats-Unis 23,000,000 d'Irlandais et de descendants d'Irlandais. Qui dit Irlandais dit catholique. Or, combien comptons-nous de catholiques aux Etats-Unis ? Le dernier recensement nous dit 10,000,000, et lorsque nous avons retranché de ce nombre les Canadiens, les Italiens, les Espagnols, les Portugais, les Polonais, une bonne partie des Allemands, des Hongrois et des représentants des autres races slaves, quel chiffre nous reste-t-il ? Environ 6,000,000. Devons-nous en conclure que 17,000,000 d'Irlandais et de descendants d'Irlandais sont allés grossir les rangs des protestants et des libres-penseurs ? C'est la conclusion qui s'impose, et la statistique vient à l'appui de ceux qui soutiennent cette opinion. ”

Il y a là un problème dont nous cherchons en vain la clef. Quelle raison la hiérarchie irlando-américaine peut-elle avoir de vouloir supprimer la langue française, dans la mesure où son influence peut le faire ? Est-ce sa manière, à elle, de prouver sa reconnaissance pour les services rendus par les Canadiens-fran-

çais catho-  
de zèle re-  
tions fait  
tout, n'y a  
lequel le  
qui sont p  
cette man

Voici  
lettre qu'  
1888 :

“ Il e-  
tants de l-  
tombent l-  
qu'ils ont  
tous genre  
beaucoup

“ Ce e-  
au milieu  
étendue d-  
point faci-  
conviendr-  
sachant l'-  
ministrer  
par lesque  
célestes et

“ Or,  
maux cons-  
sacerdotal  
Nous avon-  
qui soient  
PROPRE LA-  
préceptes,

“ En o-  
truisse des  
pourvu que  
être initiés  
doce, ils re-  
tions réput-  
doutons pou-  
charité po-  
opportunes  
devoirs du

Il ne fa-  
clure que ce-  
gieux, aux  
diens, et il  
conduite de

çais catholiques à sa nationalité ? Car il ne saurait être question de zèle religieux dans tout cela. Indépendamment des constatations faites par l'*Indépendant* et que l'expérience confirme partout, n'y a-t-il pas, sur cette matière, un document pontifical dans lequel le Pape s'exprime très explicitement, et dans des termes qui sont propres à faire réfléchir les évêques irlandais atteints de cette manie de l'anglicisation ?

Voici, en effet, ce que disait Sa Sainteté Léon XIII dans une lettre qu'il adressait aux évêques des Etats-Unis en décembre 1888 :

« Il est à déplorer, en vérité, que tant de malheureux habitants de l'Italie, contraints par la misère à quitter le sol natal, tombent bien souvent dans des maux plus graves encore que ceux qu'ils ont voulu éviter. Et, bien souvent aussi, aux travaux de tous genres auxquels sont voués leurs corps, s'ajoute la ruine beaucoup plus déplorable de leurs âmes. . . .

« Ce qu'il y a de plus lamentable parmi ces maux, c'est que, au milieu d'une si grande multitude d'hommes, d'une si vaste étendue de territoire et de si grandes difficultés locales, il n'est point facile que les émigrants trouvent auprès d'eux, comme il conviendrait, cette salutaire assistance des ministres de Dieu qui, sachant l'italien, puissent leur apporter la parole de vie, leur administrer les sacrements et leur prêter ces concours opportuns par lesquels leurs âmes seraient élevées à l'espérance des biens célestes et leur vie spirituelle serait soutenue et fortifiée. . . .

« Or, comme la cause principale de l'accroissement de ces maux consiste en ce que ces malheureux sont privés du ministère sacerdotal par lequel est dispensée et accrue la grâce céleste, Nous avons décidé d'envoyer chez vous plusieurs prêtres italiens qui soient à même de SOULAGER LEURS MAUX EN PARLANT LEUR PROPRE LANGUE, de les instruire de la doctrine, de la foi et des préceptes, ignorés ou négligés, de la vie chrétienne. . .

« En outre, Nous voulons aussi qu'on reçoive et qu'on instruisse des jeunes gens de vos contrées, nés de parents italiens, pourvu que, favorisés de la vocation du Seigneur, ils désirent être initiés aux choses saintes, afin qu'ensuite, investis du sacerdoce, ils remplissent, sous votre pouvoir pastoral, toutes les fonctions réputées les plus utiles du ministère apostolique. Nous ne doutons point, en effet, que vous ne les accueilliez avec une charité toute paternelle et que vous ne leur accordiez les facultés opportunes pour remplir, d'accord avec les curés respectifs, les devoirs du saint ministère à l'égard de leurs nationaux. . . »

Il ne faut pourtant pas un grand effort de logique pour conclure que ce qui est utile, au point de vue de leurs intérêts religieux, aux émigrés italiens l'est, au même titre, aux émigrés canadiens, et il semble que des évêques tenant à s'inspirer dans leur conduite des directions données par le chef même de la catholicité

pourraient et devraient agir dans un autre esprit que celui que les évêques irlando-américains manifestent dans leurs actes.

Nous savons que nos compatriotes ne se laisseront pas entamer sous ce rapport, mais ce conflit n'en est pas moins déplorable à tous les points de vue.

## AUTRES PAYS

ITALIE.—Les associations catholiques de Rome ont tenu, dans les premiers jours de février, leur assemblée générale sous les auspices de la fédération Pie et la présidence d'honneur de l'illustre cardinal Parocchi, vicaire de Sa Sainteté. C'a été, en même temps qu'une grande démonstration en l'honneur de Léon XIII, l'occasion de l'adoption d'un programme destiné à donner à l'action catholique dans Rome un nouvel élan dans le progrès et d'une revue des œuvres accomplies jusqu'à ce jour.

Le cardinal Parocchi a clôturé cette réunion par un discours sur l'action de la Papauté dans le monde, l'un des plus éloquents qu'il ait jamais prononcés.

—Nous avons relaté dans l'une de nos dernières livraisons, d'après notre confrère la *Croix* de Paris, la découverte, dans une chambre du palais des Césars à Rome, d'un dessin représentant le crucifiement de Notre-Seigneur. Voici sur ce sujet et l'état actuel de la question une déclaration importante. Elle émane de M. Marucchi lui-même et a été adressée à divers journaux italiens :

« Casa, 3 février 1898.

Monsieur le Directeur,

Je me sens obligé de protester contre l'indiscrétion de certains journaux qui sont tombés dans des exagérations et des inexactitudes relativement à la découverte faite par moi sur le Palatin d'un graffite où l'on croit pouvoir reconnaître une scène du crucifiement. J'ai parlé à des amis et à d'autres personnes, mais toujours en particulier, de cette interprétation, en ajoutant qu'elle devait être l'objet d'études ultérieures. Je n'ai jamais affirmé absolument la chose, et je n'ai autorisé aucun correspondant de journaux à l'affirmer, bien que beaucoup de personnes m'aient engagé à le faire, et je n'ai pas encore écrit une *seule ligne* sur cette question.

Quant à l'épigraphe qui se trouve au-dessus du dessin, c'est une chose au sujet de laquelle je n'ai encore exprimé mon opinion que sous une forme dubitative, et je n'ai pas affirmé comme chose certaine que certains mots dont on a parlé, sans mon autorisation, se rapportassent à ce dessin.

D'ai  
et je vai  
rection d  
blierai d  
de prépa  
En v

FRA  
de pense  
numéros  
jour. "C  
déroule e  
se : ou n  
toire."  
Et, d  
entière a  
contre les  
dont ils s  
solante e  
Syndicat  
l'on trou  
ces, il n'es

Quan  
que c'est  
majeure p  
en salir t  
dans l'âm  
eh bien, v  
affaire Dr  
ne Mère  
tence, il s  
l'impressio  
justice, au  
ver dans c  
déclamato  
qui lui cri  
répéter la

—La  
connait pas  
hommes, a  
parmi les c  
et respect  
ses coups.

D'ailleurs, cette question mérite d'être longuement étudiée, et je vais continuer mes recherches avec la permission de la direction des fouilles. Quel qu'en doive être le résultat, je le publierai dans une "Description du Palatin", que je suis en train de préparer.

En vous remerciant, etc.

ORAZIO MARUCCHI.

FRANCE.—" Il y a des préoccupations qui ne permettent pas de penser à autre chose," écrit Robert Guiscard, dans l'un des numéros du *Peuple Français*, que nous apporte la poste de ce jour. " C'est le cas, ajoute-t-il, du procès sans exemple qui se déroule en ce moment aux assises. Inutile de parler d'autre chose : ou ne serait ni lu, ni écouté. C'est le dreyfusisme obligatoire."

Et, de fait, pendant ces derniers temps, la vie française tout entière a semblé concentrée autour de cette ignoble campagne contre les chefs de l'armée et partant contre l'honneur national, dont ils sont les plus illustres représentants. Une chose est consolante en cette occasion, c'est que si, parmi les adversaires du Syndicat de la trahison, comme on appelle là-bas Zola et ses amis, l'on trouve des hommes de tous les partis et de toutes les croyances, il n'est pas un seul catholique parmi ses partisans.

Quant au romancier pornographe lui-même, nous croyons que c'est la peine du talion qui commence pour lui. Il a passé la majeure partie de sa vie à remuer de la boue, et pis encore, pour en salir toutes les classes de la société française, pour détruire dans l'âme de ses contemporains toute aspiration noble et élevée, eh bien, voilà qu'il va sombrer dans la boue et la gadoue de cette affaire Dreyfus. Il s'en est pris au Christ lui-même et à sa divine Mère et c'est avec raison que, pendant le prononcé de sa sentence, il s'est tourné vers le grand crucifix dont, en France encore, l'impressionnante image se dresse, symbole d'éternelle et complète justice, au-dessus des juges humains. Seulement, au lieu de trouver dans cette contemplation le motif d'une phrase simplement déclamatoire, il aurait bien pu, à la vue de la foule frémissante qui lui criait depuis quinze jours son indignation et son mépris, répéter la parole de l'Apostat mourant : "Tu as vaincu, Galiléen."

—La mort, que rien n'arrête dans sa marche fatale et qui ne connaît pas les questions brûlantes dont la discussion passionne les hommes, a, pendant ce temps, fauché quelques têtes bien connues parmi les catholiques français. Deux vénérables évêques, aimés et respectés de leur clergé et de leurs ouailles, ont succombé sous ses coups. Mgr. Cortet, évêque de Troyes, était dans sa quatre-

vingt-deuxième année et Mgr. Colomb, évêque d'Evreux, dans sa soixante-sixième.

Nous devons aussi signaler la disparition de deux religieux de grand talent et de belle réputation, les R. P. de Gabriac, jésuite, et Saudreau, dominicain, ainsi que celle de M. Léon Ollé-Laprune, l'orateur et écrivain bien connu, décédé presque subitement. Ce vaillant lutteur est resté sur la brèche jusqu'au dernier moment, bataillant pour la cause sacrée de la vérité.

—On annonce, pour le 4 mai prochain, la pose de la première pierre de la chapelle destinée à commémorer le souvenir de l'horrible catastrophe du 4 mai dernier, alors que tant et de si pures victimes trouvèrent la mort sous les décombres du Bazar de Charité. Son Eminence le cardinal Richard assistera à cette démonstration qui semble devoir être très solennelle.

IRLANDE.—Les catholiques de Belfast qui ont réussi, il y a quelque temps, à faire élire huit de leurs coreligionnaires au conseil municipal de cette ville, alors que pas un *papiste* n'avait franchi le seuil de l'hôtel de ville de Belfast depuis les jours de la Réforme, sont actuellement à livrer une autre bataille. Il s'agit cette fois de faire élire deux catholiques au *Water Board*.

Nous souhaitons que le succès couronne les efforts de ces vaillants lutteurs.

ALLEMAGNE.—Une vie glorieuse en réalité, mais qui fut bien humble aux yeux des hommes, vient de s'éteindre en Allemagne ; c'est celle de Sœur Marie, (dans le monde Catherine Casper), fondatrice et supérieure générale de la communauté des Servantes du Christ. Nous empruntons au *Bien Public*, de Gand, les détails suivants, que nos lecteurs liront certainement avec intérêt, sur la vie et les œuvres de cette religieuse, ainsi que sur les merveilleux développements que la Providence a donnés à la société religieuse qu'elle fonda :

“ Une pauvre fille de campagne, Catherine Casper, née le 24 mai 1820 à Dernbach, village de la partie transrhénane de l'ancien Electorat ecclésiastique de Trèves, donnée par le Congrès de Vienne à la maison de Nassau, réunit en 1848, dans sa modeste maison de son village natal, quelques jeunes filles catholiques.

Elles firent le vœu de s'occuper des malades et des pauvres du village et de la contrée. Deux ans plus tard, elles élaborèrent une constitution, qui fut approuvée par Mgr Blum, évêque de Limbourg, leur pasteur diocésain.

L'année suivante, le 15 août 1851, jour de l'Assomption, Mgr Blum procéda à la vêtue de Catherine Casper et de ses quatre

compagnes  
"Christ", e

Leur  
toute la po  
sau ; les de  
seiller de l  
allemand,  
août 1854,  
L'année su  
village non  
de dix ans  
mais bien  
et holland

Aujou  
Allemagne  
Aux Etats

En 185  
de la société  
gieuse.

Cather  
restée, dep  
vient de s'e  
tion de la S  
le samedi 5

N'est-c  
tique, l'exe  
bien, une f  
l'esprit de  
déchristian

BELGIQ  
nage nation  
jours, comm  
gieux d'imp

SUISSE.  
vante :

“ Le ca  
un vote sur  
dispositions  
liques et de

L'évêq  
célèbre abbe  
cette consti

A la ma

a été repous

Cette in

étomné pers  
Voilà un

compagnes. Elles prenaient le titre de " Pauvres Servantes du Christ ", et ne faisaient que des vœux simples.

Leur action bienfaisante faisait chérir ces humbles filles par toute la population de cette enclave catholique du duché de Nassau ; les dons volontaires affluaient et, grâce à feu M. Lieber, conseiller de légation, le père de M. Lieber, chef actuel du centre allemand, les Pauvres Servantes du Christ purent établir, le 21 août 1854, leur première succursale à Camberg, dans le Nassau. L'année suivante, une nouvelle maison s'ouvrait à Pfaffendorf, village non loin de Coblenz, sur la rive droite du Rhin. Au bout de dix ans, la jeune congrégation ne comptait plus 3 maisons, mais bien 60 avec 270 sœurs, réparties dans les diocèses rhénans et hollandais et dans le lointain diocèse de Breslau.

Aujourd'hui, la congrégation compte 190 maisons, tant en Allemagne qu'en Autriche, Hollande, Angleterre et Amérique. Aux Etats-Unis, il y en a 27.

En 1890, le Saint-Père ratifia définitivement la constitution de la société et lui reconnut le caractère de congrégation religieuse.

Catherine Casper, qui avait pris le nom de sœur Marie, est restée, depuis le 15 août 1851, à la tête de sa congrégation. Elle vient de s'éteindre doucement, à l'aube de la fête de la Purification de la Sainte Vierge, et ses funérailles ont eu lieu à Dernbach le samedi 5 février.

N'est-ce pas que, comme le dit notre confrère d'outre-Atlantique, l'exemple de cette humble fille de la campagne prouve bien, une fois de plus, quelles merveilles la charité chrétienne et l'esprit de sacrifice peuvent engendrer au milieu de notre société déchristianisée ?

---

BELGIQUE.—On est actuellement à organiser le 21<sup>e</sup> pèlerinage national belge à Lourdes. Ce pèlerinage, qui constitue toujours, comme le pèlerinage national français, un événement religieux d'importance, aura lieu du 26 avril au 4 mai.

---

SUISSE.—Nous lisons dans la *Croix* du 17 février la note suivante :

" Le canton catholique de Schwitz avait à se prononcer par un vote sur une nouvelle constitution cantonale dont certaines dispositions étaient absolument contraires aux droits des catholiques et de l'Eglise.

L'évêque du diocèse et le Rme Abbé mitré d'Einsiedeln (la célèbre abbaye) ont publiquement invité les électeurs à repousser cette constitution.

A la majorité de plus de deux tiers des voix, la constitution a été repoussée.

Cette ingérence cléricale, comme diraient nos sectaires, n'a étonné personne.

Voilà une bonne leçon de vraie liberté."

---

SIBÉRIE.—C'est un récit des plus émouvants que celui publié par le *Catholic World* (livraison de janvier) sous le titre *The hardships of Catholic exiles in Siberia* et qui traite de la situation religieuse dans cette partie de l'empire des Tsars. En fait, il s'agit d'un véritable pays de missions et les lettres de l'abbé Grodmaski, curé de Tomsk, qui constituent la presque totalité de l'article du *Catholic World*, donnent la même impression que celles de nos missionnaires de l'extrême nord de l'Amérique. Longues marches à travers un pays au climat inhospitalier, petit nombre des prêtres chargés de subvenir aux besoins spirituels de ce troupeau éparpillé sur un territoire immense, absence d'édifices religieux, rien ne manque de ce qui peut rendre ardu le travail de ces dévoués apôtres du Christ. C'est la vie du missionnaire dans ce qu'elle a de plus dur, mais aussi avec ses joies d'un ordre supérieur ; car il semble que ces catholiques, dont la situation est si difficile, sont de véritables enfants de l'Eglise.

Certes, nous lisons avec le plus vif intérêt et un respect admiratif le récit des courses apostoliques de l'abbé Grodmaski, courses dans lesquelles il a bien souvent failli perdre la vie. Mais c'est une touchante histoire aussi que celle de sa paroisse de Tomsk et, en particulier, de la construction de la petite église qui lui sert encore de temple paroissial, — une histoire qui rappelle à l'esprit certaines scènes du Moyen-Age, alors que chacun venait apporter à la construction des cathédrales grandioses qui sont demeurées comme d'immuables témoins de la foi et du génie des âges écoulés, sa part de travail et de dévouement, avec cette différence, toutefois, qu'il ne s'agissait pour les pauvres exilés polonais, perdus en ce coin de l'Asie, que de la construction d'une humble chapelle. L'œuvre fut moins grande dans ses résultats, il est vrai, mais l'intention fut aussi haute et le travail aussi méritoire. Le curé de Tomsk, qui était alors le P. Remy, un franciscain, se constitua le surintendant général des travaux et se fit mendiant pour procurer à ses ouailles les secours indispensables. Chacun donna son temps et son travail. Honneur à ces nobles chrétiens !

L'abbé Grodmaski est actuellement occupé à pourvoir sa paroisse de toutes les œuvres charitables et scolaires, œuvres de civilisation et de progrès, que l'Eglise catholique répand autour d'elle.

28 février 1898.